



TG/3/12(proj.6)

ORIGINAL : English

DATE : 2017-03-07

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

BLÉ

code UPOV: TRITI_AES

Triticum aestivum L. emend. Fiori et Paol.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

*établis par [un expert] / [des experts] de France
pour examen par le
Comité technique
à sa cinquante-troisième session, qui se tiendra à Genève
de 2017-04-03 à 2017-04-05*

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

Autres noms communs :*

<i>Nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Triticum aestivum</i> L. emend. Fiori et Paol.	Wheat	Blé	Weizen	Trigo

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	4
2. MATERIEL REQUIS.....	4
3. METHODE D'EXAMEN.....	5
3.1 Nombre de cycles de végétation.....	5
3.2 Lieu des essais.....	5
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen.....	5
3.4 Protocole d'essai.....	5
3.5 Essais supplémentaires.....	5
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	6
4.1 Distinction.....	6
4.2 Homogénéité.....	7
4.3 Stabilité.....	8
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	10
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	11
6.1 Catégories de caractères.....	11
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	11
6.3 Types d'expression.....	11
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples.....	12
6.5 Légende.....	13
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	14
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	23
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères.....	23
8.2 Explications portant sur certains caractères.....	23
9. BIBLIOGRAPHIE.....	23
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	34

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Triticum aestivum* L. emend. Fiori et Paol.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences et d'épis (si demandés).

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

semences : 3 kg
épis (si demandés) : 120.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

Les épis doivent être bien développés et contenir un nombre de semences viables suffisant pour l'établissement d'un épi-ligne permettant d'effectuer les observations.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué par une référence dans la deuxième colonne du tableau des caractères. Les stades de développement correspondant à chaque référence sont décrits au chapitre 8.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 2000 plantes au moins, qui doivent être réparties en 2 répétitions au moins.

3.4.2 Si des essais avec épis lignes sont implantés, au moins 100 épis lignes doivent être observés.

3.4.3 L'évaluation du caractère "type de développement" doit être faite sur 300 plantes au moins.

3.4.4 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

Pour établir la distinction des hybrides, il est possible d'utiliser les lignées parentales et la formule, en observant les recommandations suivantes :

- i) description des lignées parentales conformément aux principes directeurs d'examen;
- ii) vérification de l'originalité de ces lignées parentales par rapport à la collection de référence, sur la base des caractères décrits dans la section 7 afin de réaliser un criblage des lignées endogames les plus proches;
- iii) vérification de l'originalité de la formule des hybrides par rapport à celle des hybrides notoirement connus, compte tenu des lignées endogames les plus proches;
- iv) établissement de la distinction au niveau des hybrides pour les variétés à formule semblable.

Des indications supplémentaires figurent dans les documents TGP/9 "Examen de la distinction" et TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la Distinction, de l'Homogénéité et de la Stabilité".

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors type.

Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de 1.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 'Examen de la distinction', section 4 'Observation des caractères') :

MG: mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS: mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG: évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS: évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation: visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation: pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

- 4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :
- 4.2.2 L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations sur les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale.
- 4.2.3 Lorsque l'évaluation d'une variété hybride fait appel aux lignées parentales, l'homogénéité de la variété hybride devra, outre l'examen de la variété hybride elle-même, être également évaluée au moyen d'un examen de l'homogénéité de ses lignées parentales.

4.2.4 La taille de l'échantillon recommandée pour la détermination de l'homogénéité est indiquée par le code suivant dans le tableau des caractères :

- A échantillon de 100 plantes ou parties de plantes
- B échantillon de 2000 plantes ou parties de plantes

4.2.5 Pour l'évaluation de l'homogénéité, dans le cas d'un échantillon de 2000 plantes, il faut appliquer une norme de population de 0,3% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 2000 plantes, 10 plantes hors type sont tolérées.

4.2.6 Pour l'évaluation de l'homogénéité, dans le cas d'un échantillon 100 épis lignes, plantes ou parties de plantes, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 100 épis lignes, plantes ou parties de plantes, trois plantes hors type sont tolérées. Un épi ligne est considéré comme hors type si l'on compte plus d'une plante hors type dans cet épi ligne.

4.2.7 Pour les caractères "A", à l'exception des caractères 2 et 3, l'évaluation de l'homogénéité peut être réalisée en deux étapes. Lors de la première étape, 20 plantes sont observées. Si aucune plante hors type n'est observée, la variété est considérée comme homogène. Si plus de trois plantes hors type sont observées, la variété est considérée comme non homogène. Si une à trois plantes hors type sont observées, un échantillon supplémentaire de 80 plantes ou parties de plantes doit être observé.

4.2.8 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés hybrides, il faut appliquer une norme de population de 10% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour les caractères indiqués par B, la taille de l'échantillon pour la détermination de l'homogénéité peut être ramenée à 200 plantes. Dans le cas d'un échantillon de 200 plantes, 27 plantes hors type sont tolérées. Dans le cas d'un échantillon de 100 épis lignes, plantes ou parties de plantes, 15 plantes hors type sont tolérées.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

4.3.3 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité d'une variété hybride peut, outre l'examen de la variété hybride elle-même, être déterminée également par examen de l'homogénéité et de la stabilité de ses lignées parentales.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

- 5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.
- 5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.
- 5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :
- (a) Glume inférieure : pilosité de la surface externe (caractère 12)
 - (b) Épi : arêtes ou barbes (caractère 17)
 - (c) Épi : couleur (caractère 19)
 - (d) Type de développement (caractère 27)
- 5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

<i>Niveau</i>	<i>Note</i>
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

<i>Niveau</i>	<i>Note</i>
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen a grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

(w): variété de type hiver
(s): variété de type printemps

6.5 Légende

English		français		deutsch		español		Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo		Note/ Nota
1	2	3	4	5	6	7				
Name of characteristics in English		Nom du caractère en français		Name des Merkmals auf Deutsch		Nombre del carácter en español				
states of expression		types d'expression		Ausprägungsstufen		tipos de expresión				

1 Numéro de caractère

2 (*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

3 Type d'expression
 QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
 QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
 PQ Caractère pseudo qualitatif – voir le chapitre 6.3

4 Méthode d'observation (et type de parcelle, si applicable)
 MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

5 (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2

6 (a)

7 Échelle des stades de croissance Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.

A : échantillon de 100 plantes ou parties de plantes

B : échantillon de 2000 plantes ou parties de plantes

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	PQ	VG A	(+)	00			
	Seed: color		Semence : couleur	Samen: Farbe	Semilla: color		
	white		blanche	weiß	blanca	(w) SY Ideo, (s) Blini	1
	reddish		rougeâtre	rötlich	rojiza	(w) Solehio, (s) Granary	2
	purple		violette	purpurn	púrpura	(w) Indigo	3
	bluish		bleuâtre	bläulich	azulada	(w) Skorpion	4
2.	QN	VG A	(+)	00			
	Seed: coloration with phenol		Semence : coloration au phénol	Samen: Phenolfärbung	Semilla: coloración al fenol		
	absent or very light		nulle ou très faible	fehlend oder sehr hell	nula o muy clara	(w) Bitop	1
	light		faible	hell	clara	(w) SY Ideo, (s) Lavett	3
	medium		moyenne	mittel	media	(w) SY Moisson, (s) Sensas	5
	dark		foncée	dunkel	oscura	(w) Antonius, (s) Granary	7
	very dark		très foncée	sehr dunkel	muy oscura	(w) Callobre, (s) Lennox	9
3.	QN	VG A	(+)	09-11			
	Coleoptile: anthocyanin coloration		Coléoptile : pigmentation anthocyanique	Keimscheide: Anthocyanfärbung	Coleóptilo: pigmentación antociánica		
	absent or very weak		nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	nula o muy débil	(w) Rubisko, (s) Cornetto	1
	weak		faible	gering	débil	(w) Antonius, (s) FD 1 24	3
	medium		moyenne	mittel	media	(w) Maxwell, (s) Specifik	5
	strong		forte	stark	fuerte	(w) SY Ideo, (s) Sensas	7
	very strong		très forte	sehr stark	muy fuerte	(w) Cellule	9

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
4. (*)	QN	VG B	(+)	25-29			
	Plant: growth habit		Plante : port	Pflanze: Wuchsform	Planta: hábito de crecimiento		
	erect		dressé	aufrecht	erecta		1
	semi erect		demi-dressé	halbaufrecht	semierecta	(w) Callobre, (s) CH Campala	3
	intermediate		intermédiaire	mittel	media	(w) Apache, (s) Sensas	5
	semi prostrate		demi-étalé	halbliiegend	semipostrada	(w) Solehio, (s) Olivart	7
	prostrate		étalé	liegend	postrada	(w) Stelarka	9
5.	QN	VG B	(+)	47-51			
	Plant: frequency of plants with recurved flag leaves		Plante : fréquence de plantes avec la dernière feuille retombante	Pflanze: Häufigkeit von Pflanzen mit gebogenen Fahnenblättern	Planta: frecuencia de plantas con banderolas recurvadas		
	absent or very low		nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	nula o muy baja	(w) Genius	1
	low		faible	gering	baja	(w) Solehio, (s) Triso	3
	medium		moyenne	mittel	media	(w) Callobre, (s) Specifick	5
	high		forte	hoch	alta	(w) Antonius, (s) Blini	7
	very high		très forte	sehr hoch	muy alta	(w) Atacama, (s) FD 1 24	9
6.	QN	VG B	(+)	49-60			
	Flag leaf: anthocyanin coloration of auricles		Dernière feuille : pigmentation anthocyanique des oreillettes	Fahnenblatt: Anthocyanfärbung der Auricula	Banderola: pigmentación antocianica de las aurículas		
	absent or weak		nulle ou très faible	fehlend oder gering	nula o débil	(w) Soissons, (s) Triso	1
	medium		moyenne	mittel	media	(w) Raffy, (s) Antille	2
	strong		forte	stark	fuerte	(w) Astaro, (s) LCS Star	3

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. (*)	QN	MG B	(+)				
	Time of ear emergence	Époque d'épiaison	Zeitpunkt des Ährenschiebens	Época de espigado			
	very early	très précoce	sehr früh	muy precoz	(w) Accor, (s) Badiel		1
	early	précoce	früh	precoz	(w) Solehio, (s) Sensas		3
	medium	moyenne	mittel	media	(w) Sotchy CS, (s) Granary		5
	late	tardive	spät	tardía	(w) Rosario, (s) Triso		7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	(w) Adequat		9
8. (*)	QN	VG B		60-65			
	Flag leaf: glaucosity of sheath	Dernière feuille : glaucescence de la gaine	Fahnenblatt: Bereifung der Blattscheide	Banderola: glaucescencia de la vaina			
	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	nula o muy débil	(w) Basilio		1
	weak	faible	gering	débil	(w) Saturnus, (s) CH Campala		3
	medium	moyenne	mittel	media	(w) Maxwell, (s) Bastian		5
	strong	forte	stark	fuerte	(w) Solehio, (s) Triso		7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	(w) Waximum		9
9.	QN	VG B	(+)	60-65			
	Flag leaf: glaucosity of blade	Dernière feuille : glaucescence du limbe	Fahnenblatt: Bereifung der Blattspreite	Banderola: glaucescencia del limbo			
	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	nula o muy débil	(w) Courtot		1
	weak	faible	gering	débil	(w) Saturnus, (s) FD 1 24		3
	medium	moyenne	mittel	media	(w) SY Moisson, (s) Blini		5
	strong	forte	stark	fuerte	(w) SY Ideo, (s) Lennox		7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	(w) Waximum		9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
10. (*)	QN	VG B	60-69			
	Ear: glaucosity	Épi : glaucescence	Ähre: Bereifung	Espiga: glaucescencia		
	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	nula o muy débil	(w) Soissons	1
	weak	faible	gering	débil	(w) Callobre, (s) Panifor	3
	medium	moyenne	mittel	media	(w) Solehio, (s) Granary	5
	strong	forte	stark	fuerte	(w) Edgar, (s) Specifik	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	(w) Waximum	9
11.	QN	VG B	60-69			
	Culm: glaucosity of neck	Tige : glaucescence du col de l'épi	Halm: Bereifung des obersten Internodiums	Tallo: glaucescencia del cuello de la espiga		
	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	nula o muy débil	(w) Basilio	1
	weak	faible	gering	débil	(w) Soissons, (s) CH Campala	3
	medium	moyenne	mittel	media	(w) Ronsard, (s) Granary	5
	strong	forte	stark	fuerte	(w) SY Moisson, (s) Lennox	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	(w) Waximum	9
12. (*)	QL	VG B	(a)	69-92		
	Lower glume: hairiness on external surface	Glume inférieure : pilosité de la surface externe	Hüllspelze: äußere Behaarung	Gluma inferior: vellosidad de la superficie externa		
	absent	absente	fehlend	ausente	(w) Soissons, (s) Triso	1
	present	présente	vorhanden	presente	(w) Franz, (s) Galera	9

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
13. (*)	QN	MG B	(+)	75-92			
	Plant: length	Plante : longueur	Pflanze: Länge	Planta: longitud			
	very short	très courte	sehr kurz	muy corta	(w) Fronton		1
	short	courte	kurz	corta	(w) Apache, (s) Lennox		3
	medium	moyenne	mittel	media	(w) Solehio, (s) FD 1 24		5
	long	longue	lang	larga	(w) Antonius		7
	very long	très longue	sehr lang	muy larga	(w) Capo		9
14. (*)	QN	VG A	(+)	80-92			
	Straw: pith in cross section	Paille : moelle en section transversale	Halm: Füllung im Querschnitt	Paja: médula en sección transversal			
	thin	peu épaisse	dünn	delgada	(w) SY Moisson, (s) FD 1 24		1
	medium	moyenne	mittel	media	(w) Apache, (s) Granary		2
	thick or filled	épaisse ou pleine	dick oder gefüllt	gruesa o maciza	(w) Synchro, (s) Olivart		3
15. (*)	QN	MS B VG B	(+)	80-92			
	Ear: density	Épi : compacité	Ähre: Dichte	Espiga: densidad			
	very lax	très lâche	sehr locker	muy laxa			1
	lax	lâche	locker	laxa	(w) Kranich, (s) Lennox		3
	medium	moyen	mittel	media	(w) Solehio, (s) Granary		5
	dense	compact	dicht	densa	(w) Cellule, (s) Virgile		7
	very dense	très compact	sehr dicht	muy densa			9

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16.	QN	MS B VG B	(+)	80-92			
	Ear: length	Épi : longueur	Ähre: Länge	Espiga: longitud			
	very short	très court	sehr kurz	muy corta	(s) Olivart		1
	short	court	kurz	corta	(s) Granary, (w) GK Berény		3
	medium	moyen	mittel	media	(w) Rubisko, (s) Sensas		5
	long	long	lang	larga	(w) SY Ideo, (s) Specifik		7
	very long	très long	sehr lang	muy larga	(w) Edgar		9
17. (*)	QL	VG B	(+)	80-92			
	Ear: scurs or awns	Épi : arêtes ou barbes	Ähre: Spelzenspitzen oder Grannen	Espiga: aristas o barbas			
	both absent	toutes les deux absentes	beide fehlend	ambas ausentes	(s) Gorda		1
	scurs present	arêtes présentes	Spelzenspitzen vorhanden	presencia de aristas	(w) Apache, (s) Granary		2
	awns present	barbes présentes	Grannen vorhanden	presencia de barbas	(w) Solehio, (s) Sensas		3
18. (*)	QN	MS B VG B	(+)	80-92			
	Ear: length of scurs or awns	Épi : longueur des arêtes ou des barbes	Ähre: Länge der Spelzenspitzen oder Grannen	Espiga: longitud de las aristas o barbas			
	very short	très courtes	sehr kurz	muy cortas	(w) Homeros		1
	short	courtes	kurz	cortas	(w) Apache, (s) Tybalt		3
	medium	moyennes	mittel	medias	(w) SY Ideo		5
	long	longues	lang	largas	(w) Courtot, (s) Granary		7
	very long	très longues	sehr lang	muy largas	(w) SY Moisson, (s) FD 1 24		9
19. (*)	QL	VG B	(+)	80-92			
	Ear: color	Épi : couleur	Ähre: Farbe	Espiga: color			
	white	blanc	weiß	blanca	(w) Solehio, (s) Granary		1
	colored	coloré	farbig	coloreada	(w) Sertori, (s) Bastian		2

	English		français		deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
20.	PQ	VG B	(+)		80-92			
	Ear: shape in profile		Épi : forme en vue de profil		Ähre: Form in Seitenansicht	Espiga: forma vista de perfil		
	tapering		pyramidal		pyramidenförmig	piramidal	(w) Solveig, (s) Tybalt	1
	parallel sided		à bords parallèles		parallel	bordes paralelos	(w) Solehio, (s) Granary	2
	slightly clavate		légèrement en massue		leicht keulenförmig	ligeramente claviforme	(w) Homeros	3
	strongly clavate		fortement en massue		stark keulenförmig	muy claviforme	(w) Vulcanus	4
	fusiform		fusiforme		spindelförmig	fusiforme	(w) Apache, (s) FD 1 24	5
21.	QN	VG A	(+)	(a)	80-92			
	Apical rachis segment: area of hairiness on convex surface		Article terminal du rachis : pilosité de la face externe		Oberstes Spindelglied: Fläche der Behaarung auf konvexer Oberfläche	Segmento apical del raquis: superficie de la vellosidad de la superficie convexa		
	absent or very small		nulle ou très faible		fehlend oder sehr klein	nula o muy pequeña	(w) Soissons	1
	small		faible		klein	pequeña	(w) Solehio, (s) Specifik	3
	medium		moyenne		mittel	media	(w) Homeros, (s) Granary	5
	large		forte		breit	grande	(w) Kranich, (s) KWS Bittern	7
	very large		très forte		sehr groß	muy grande	(w) Mv Bodri	9
22.	QN	VG A	(+)	(a)	80-92			
	Lower glume: shoulder width		Glume inférieure : largeur de la troncature		Hüllspelze: Schulterbreite	Gluma inferior: anchura del hombro		
	absent or very narrow		nulle ou très étroite		fehlend oder sehr schmal	ausente o muy estrecho	(w) Courtot	1
	narrow		étroite		schmal	estrecho	(w) Soissons, (s) Tybalt	3
	medium		moyenne		mittel	medio	(w) Solehio, (s) Sensas	5
	broad		large		breit	ancho	(w) Sosthene, (s) KWS Collada	7
	very broad		très large		sehr breit	muy ancho		9

	English		français		deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
23.	QN	VG A	(+)	(a)	80-92			
	Lower glume: shoulder shape	Glume inférieure : forme de la troncature	Hüllspelze: Schulterform	Gluma inferior: forma del hombro				
	strongly sloping	fortement inclinée	stark abfallend	muy inclinado	(w) Courtot, (s) Amulett			1
	slightly sloping	légèrement inclinée	leicht abfallend	ligeramente inclinado	(w) Solehio, (s) Tybalt			3
	horizontal	horizontale	horizontal	horizontal	(w) Solveig, (s) Lennox			5
	slightly elevated	légèrement échancrée	leicht gehoben	ligeramente elevado	(w) Sosthene, (s) Virgile			7
	strongly elevated	fortement échancrée	stark gehoben	muy elevado				9
24.	QN	MG A/MS A/VG A	(+)	(a)	80-92			
	Lower glume: length of beak	Glume inférieure : longueur du bec	Hüllspelze: Zahnlänge	Gluma inferior: longitud del pico				
	very short	très court	sehr kurz	muy corto	(w) Solveig			1
	short	court	kurz	corto	(w) Kranich, (s) Tybalt			3
	medium	moyen	mittel	medio	(w) Sotchy CS, (s) Blini			5
	long	long	lang	largo	(w) Soissons, (s) Sensas			7
	very long	très long	sehr lang	muy largo	(w) Rubisko, (s) FD 1 24			9
25. (*)	QN	VG A	(+)	(a)	80-92			
	Lower glume: shape of beak	Glume inférieure : forme du bec	Hüllspelze: Zahnform	Gluma inferior: forma del pico				
	straight	droit	gerade	recto	(w) Solveig, (s) FD 1 24			1
	slightly curved	légèrement coudé	leicht gebogen	ligeramente curvado	(w) Cellule, (s) Granary			3
	moderately curved	demi-coudé	mittel gebogen	medianamente curvado	(w) Edgar			5
	strongly curved	fortement coudé	stark gebogen	fuertemente curvado	(w) Sertori			7
	geniculate	genouillé	geknickt	acodado	(w) Velocity			9

	English		français		deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
26.	QN	VG A	(+)	(a)	80-92			
	Lower glume: area of hairiness on internal surface		Glume inférieure : étendue de la pilosité de la surface interne		Hüllspelze: Fläche der inneren Behaarung	Gluma inferior: superficie de la vellosidad de la superficie interna		
	very small		très faible		sehr klein	muy pequeña	(w) Lupus	1
	medium		moyenne		mittel	media	(w) Solehio, (s) KWS Scirocco	3
	very large		très forte		sehr groß	muy grande	(w) Apache, (s) Lennox	5
27. (*)	PQ	VG	(+)					
	Seasonal type		Type de développement		Wechselverhalten	Tipo de desarrollo		
	winter type		type hiver		Winterform	tipo de invierno	(w) Solehio	1
	alternative type		type alternatif		Wechselform	tipo alternativo	(w) SY Moisson	2
	spring type		type printemps		Sommerform	tipo de primavera	(s) Lennox	3

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les caractères de la glume inférieure doivent être observés sur les épillets du tiers médian de l'épi.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1: Semence : couleur

La couleur des semences doit être observée sur des semences sèches ou en utilisant une solution de NaOH (semences trempées pendant 10 minutes à 60 °C ou pendant 60 minutes à température ambiante dans une solution de NaOH 5M).

Ad. 2: Semence : coloration au phénol

La coloration des semences au phénol ne peut pas être observée sur des semences violettes ou bleuâtres.

Méthode de détermination de la réaction au phénol

Nombre de semences par essai : 100 semences. Les semences ne doivent pas avoir subi de traitement chimique.

Préparation des semences : faire tremper dans l'eau du robinet pendant 16 à 20 heures, égoutter et essuyer, placer les semences avec le sillon en bas, fermer la boîte avec un couvercle

Concentration de la solution : solution de phénol (fraîche) à 1%

Quantité de solution : immerger les semences aux 3/4 environ

Lieu : laboratoire

Lumière : lumière du jour, à l'abri d'un ensoleillement direct

Température : 18 à 20 °C

Époque d'observation : 4 heures (après le début du trempage dans la solution)

Note : prendre au moins deux variétés indiquées à titre d'exemples comme témoin

Toute autre méthode peut être utilisée si elle produit les mêmes résultats.

Ad. 3: Coléoptile : pigmentation anthocyanique

Méthode de détermination de la pigmentation anthocyanique

Nombre de semences par essai : 100 semences

Préparation des semences : placer des semences non dormantes sur un papier- filtre humide, couvrir avec un couvercle de boîte de Pétri pendant la germination

Lieu : laboratoire ou serre

Lumière : lorsque les coléoptiles ont atteint une longueur d'environ 1 cm à l'obscurité, placer les plantules sous un éclairage artificiel continu (type lumière du jour) de 13000 à 15000 lux pendant 3 à 4 jours

Température : 15 à 20 °C

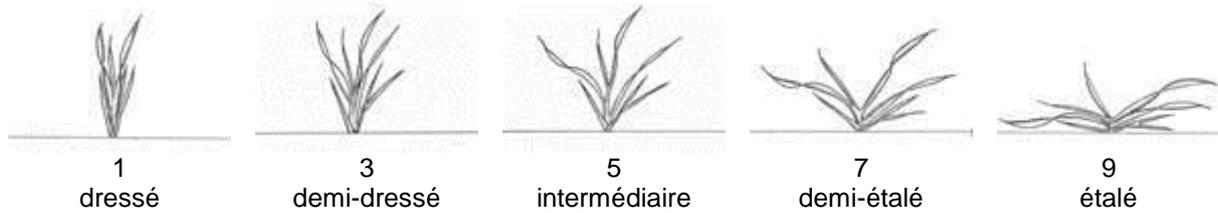
Époque d'observation : coléoptiles à complet développement (environ 1 semaine) au stade 09- 11

Note : prendre au moins deux variétés indiquées à titre d'exemples comme témoin

Toute autre méthode peut être utilisée si elle produit les mêmes résultats.

Ad. 4: Plante : port

Le port doit être évalué visuellement d'après le port des feuilles et des talles. On utilisera l'angle formé par les feuilles externes et les talles par rapport à un axe vertical imaginaire.



Ad. 5: Plante : fréquence de plantes avec la dernière feuille retombante

1 (nulle ou très faible) : toutes ou presque toutes les plantes ont la dernière feuille dressée

3 (faible) : environ 1/4 des plantes ont la dernière feuille retombante

5 (moyenne) : environ 1/2 des plantes ont la dernière feuille retombante

7 (élevée) : environ 3/4 des plantes ont la dernière feuille retombante

9 (très élevée) : toutes ou presque toutes les plantes ont la dernière feuille retombante

Ad. 6: Dernière feuille : pigmentation anthocyanique des oreillettes

L'époque de notation appropriée entre les stades 49 et 60 doit être déterminée en fonction du lieu. Toutes les variétés doivent être évaluées au même stade.

Ad. 7: Époque d'épiaison

L'époque d'épiaison commence lorsque le premier épillet est visible sur 50% des épis.

Ad. 9: Dernière feuille : glaucescence du limbe

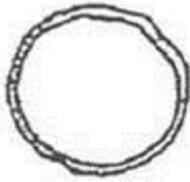
Les observations doivent être effectuées sur la face inférieure du limbe.

Ad. 13: Plante : longueur

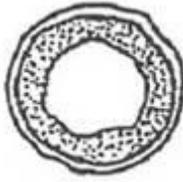
La longueur de la plante comprend la tige, l'épi, les barbes et les arêtes.

Ad. 14: Paille : moelle en section transversale

La moelle en section transversale doit être observée à mi- distance entre la base de l'épi et le dernier nœud. Toutes les tiges de la plante doivent être vérifiées et la note la plus élevée par plante doit être enregistrée.



1
peu épaisse



2
moyenne



3
épaisse ou pleine

Ad. 15: Épi : compacité

La compacité peut être observée visuellement ou par calcul du rapport entre le nombre d'épillets et la longueur de l'épi.

Ad. 16: Épi : longueur

La longueur de l'épi doit être observée en excluant les barbes et les arêtes.

Ad. 17: Épi : arêtes ou barbes

Les observations doivent être faites à l'extrémité de l'épi.



1
toutes les deux absentes



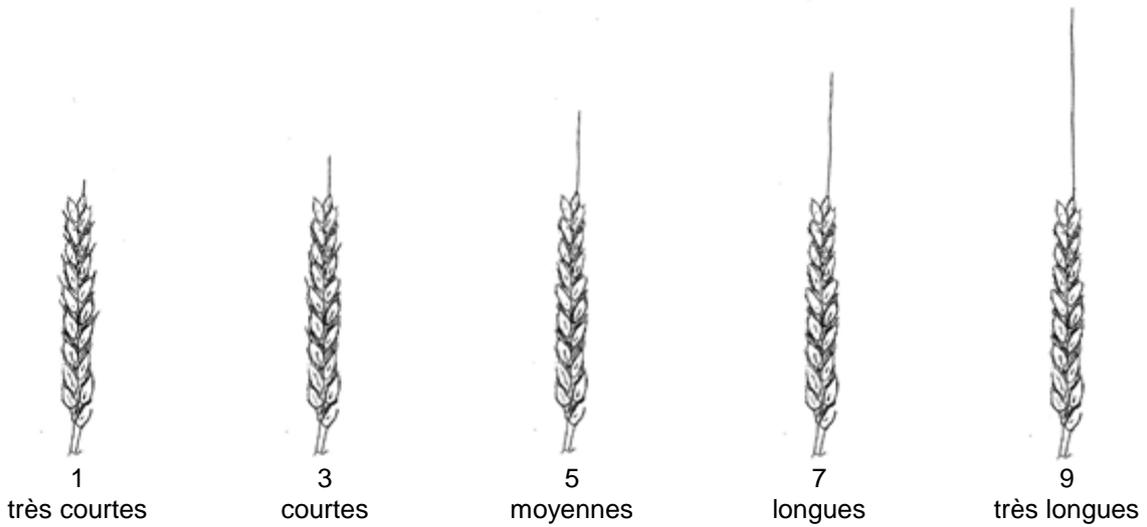
2
arêtes présentes



3
barbes présentes

Ad. 18: Épi : longueur des arêtes ou des barbes

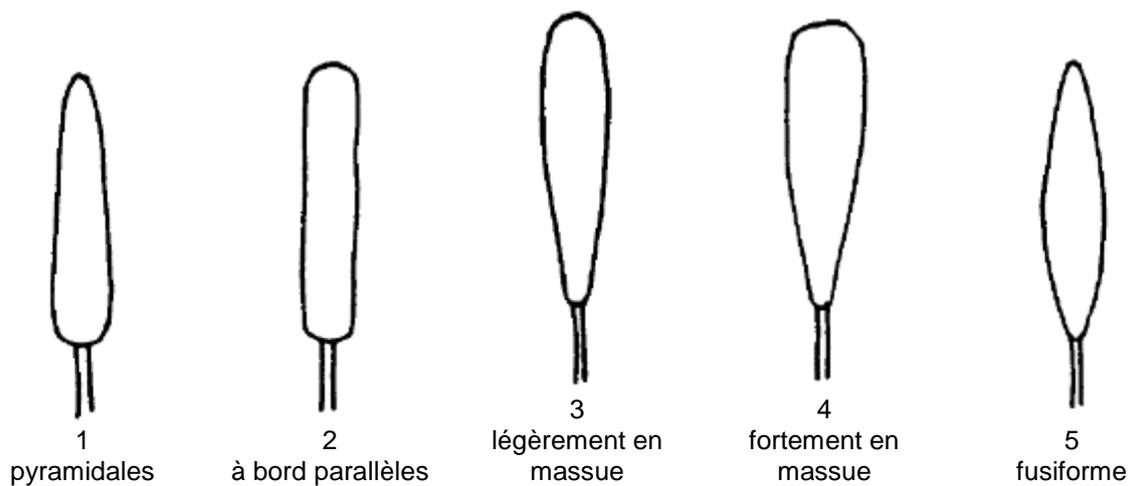
Ne peut pas être observée sur les variétés n'ayant ni barbes ni arêtes.
Les observations doivent être faites à l'extrémité de l'épi.



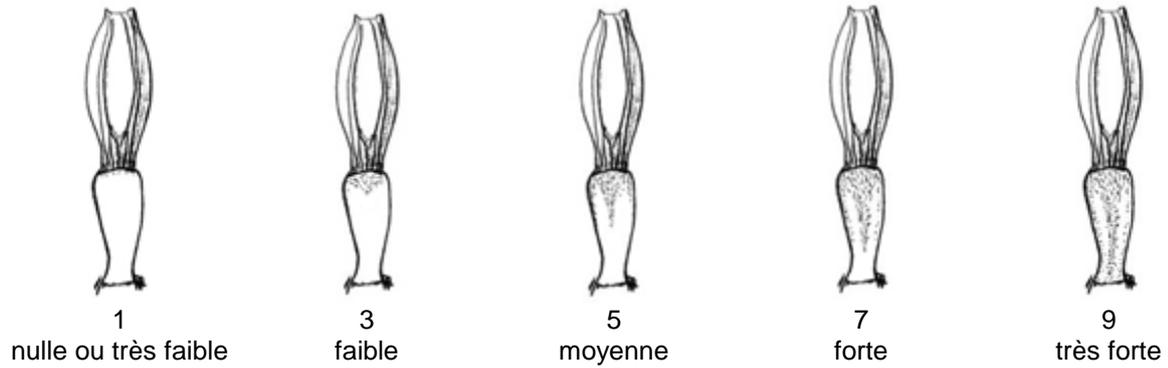
Ad. 19: Épi : couleur

Les variétés à épi blanc peuvent être légèrement colorées en raison des conditions de milieu.

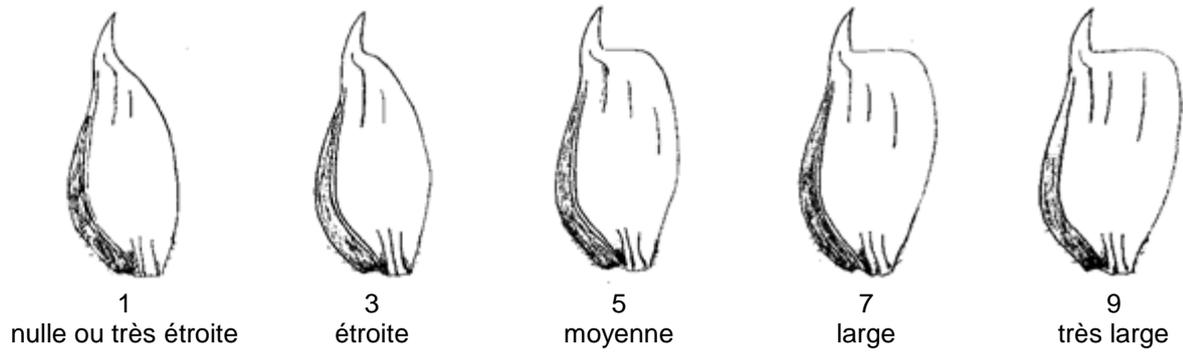
Ad. 20: Épi : forme en vue de profil



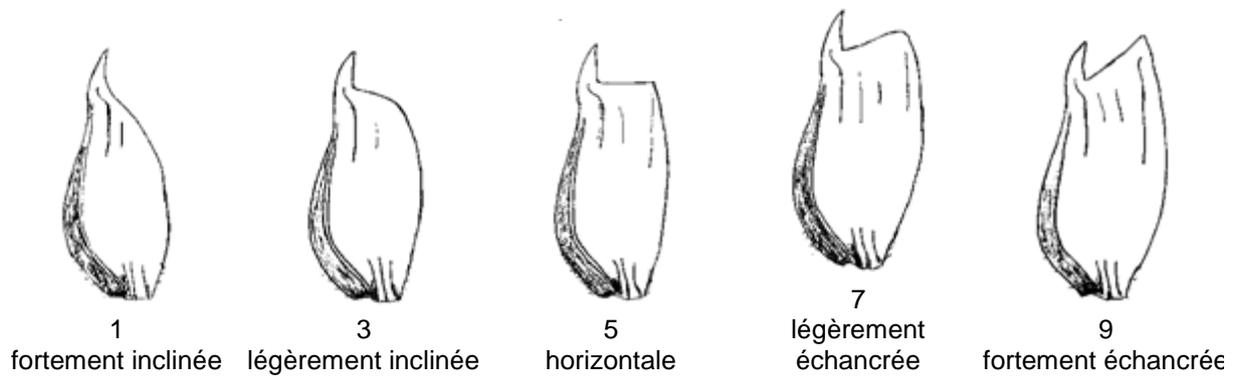
Ad. 21: Article terminal du rachis : pilosité de la face externe



Ad. 22: Glume inférieure : largeur de la truncature



Ad. 23: Glume inférieure : forme de la truncature



Ad. 24: Glume inférieure : longueur du bec



1
très court



3
court



5
moyen



7
long



9
très long

Ad. 25: Glume inférieure : forme du bec



1
droit



3
légèrement coudé



5
demi-coudé

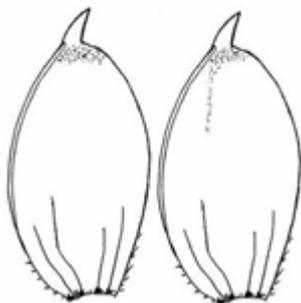


7
fortement coudé

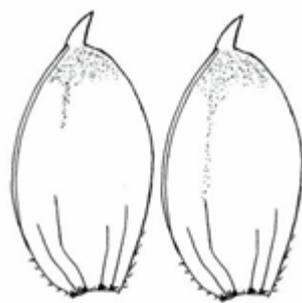


9
genouillé

Ad. 26: Glume inférieure : étendue de la pilosité de la surface interne



1
très faible



3
moyenne



5
très forte

Ad. 27: Type de développement

Le type de développement (besoin de vernalisation) doit être observé sur des parcelles ensemencées au printemps. Les variétés données à titre d'exemples doivent toujours être incluses dans les essais. Si les variétés données à titre d'exemples se comportent comme indiqué dans le tableau des caractères, les variétés candidates peuvent être décrites. Le stade de développement atteint par les variétés doit être observé au stade de pleine maturité (stade de développement 91/92 de l'échelle de Zadoks) de la variété de printemps la plus tardive. Les niveaux d'expression sont définis comme suit :

- 1- Type hiver (besoin élevé de vernalisation) : les plantes ont atteint au maximum le stade 45 de l'échelle de Zadoks (gonflement).
- 2- Type alternatif (besoin partiel de vernalisation) : les plantes ont excédé le stade 45 de l'échelle de Zadoks (en règle générale elles ont excédé le stade 75) et ont atteint au maximum le stade 90.
- 3- Type printemps (pas besoin ou très peu besoin de vernalisation) : les plantes ont excédé le stade 90 de l'échelle de Zadoks.

8.3 Définition des stades de développement de l'échelle de Zadoks pour les céréales

Échelle de Zadoks	Description
00	grain sec
01	début de l'imbibition
03	imbibition complète
05	sortie de la racine
07	sortie du coléoptile
09	feuille juste au sommet du coléoptile
10	première feuille traversant le coléoptile
11	première feuille étalée
12	2 feuilles étalées
13	3 feuilles étalées
14	4 feuilles étalées
15	5 feuilles étalées
16	6 feuilles étalées
17	7 feuilles étalées
18	8 feuilles étalées
19	9 feuilles étalées ou plus
20	maître-brin seulement
21	maître-brin et 1 talle
22	maître-brin et 2 talles
23	maître-brin et 3 talles
24	maître-brin et 4 talles
25	maître-brin et 5 talles
26	maître-brin et 6 talles
27	maître-brin et 7 talles
28	maître-brin et 8 talles
29	maître-brin et 9 talles et plus
30	redressement de la partie aérienne
31	premier nœud décelable
32	deuxième nœud décelable
33	troisième nœud décelable
34	quatrième nœud décelable
35	cinquième nœud décelable
36	sixième nœud décelable
37	dernière feuille visible
39	ligule ou collerette de la dernière feuille juste visible
40	-
41	extension de la gaine de la dernière feuille
45	gonflement
47	ouverture de la gaine de la dernière feuille
49	premières barbes visibles
50	premier épillet de l'inflorescence à peine visible
53	1/4 de l'inflorescence dégagé
55	1/2 de l'inflorescence dégagée
57	3/4 de l'inflorescence dégagés
59	inflorescence complètement dégagée
60	début de l'anthèse
65	mi-anthèse
69	anthèse complète
70	-
71	stade aqueux du grain
73	début laiteux
75	mi-laiteux
77	fin laiteux
80	-
83	début pâteux
85	pâteux tendre
87	pâteux dur

90	-
91	le grain est dur (difficile à couper avec l'ongle)
92	le grain est dur (ne peut plus du tout être entamé avec l'ongle)
93	le grain se détachant dans la journée
94	surmaturité, la paille est morte et s'affaisse
95	semence dormante
96	semence viable donnant 50% de germination
97	semence non dormante
98	dormance secondaire induite
99	dormance secondaire levée

9. Bibliographie

PAYNE, P.I., and LAWRENCE, G.J., 1983. Catalogue of alleles for the complex gene loci, Glu-A1, Glu-B1 and Glu-D1 which code for the high-molecular-weight subunits of the glutenin in hexaploid wheat. *Cereal Res. Commun.*, 11: 29-35.

ZADOKS, J. C., CHANG, T. T. and KONZAK, C. F. (1974), A decimal code for the growth stages of cereals. *Weed Research*, 14: 415–421.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1.	Objet du questionnaire technique	
1.1	Nom botanique	<input type="text" value="Triticum aestivum L. emend. Fiori et Paol."/>
1.2	Nom commun	<input type="text" value="Blé"/>
2.	Demandeur	
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>
3.	Dénomination proposée et référence de l'obteneur	
	Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
	Référence de l'obteneur	<input type="text"/>

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- (a) Autofécondation []
(b) Hybride []
(c) Autre (veuillez préciser) []

4.2.2 Autre (veuillez préciser) []

Dans le cas de variétés hybrides, le schéma de production de l'hybride doit être indiqué sur une feuille à part. Il convient d'indiquer en détail toutes les lignées nécessaires pour la production de l'hybride, par exemple

Hybride simple

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

Hybride trois voies

(.....) x (.....)
lignée femelle lignée mâle

(.....) x (.....)
hybride simple utilisé comme parent femelle parent mâle

et en particulier :

- (a) toute lignée mâle stérile
(b) le système de maintien des lignées mâles stériles.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Époque d'épaison (7)		
très précoce	(w) Accor, (s) Badiel	1 []
très précoce à précoce		2 []
précoce	(w) Solehio, (s) Sensas	3 []
précoce à moyenne		4 []
moyenne	(w) Sotchy CS, (s) Granary	5 []
moyenne à tardive		6 []
tardive	(w) Rosario, (s) Triso	7 []
tardive à très tardive		8 []
très tardive	(w) Adequat	9 []
5.2 Glume inférieure : pilosité de la surface externe (12)		
absente	(w) Soissons, (s) Triso	1 []
présente	(w) Franz, (s) Galera	9 []
5.3 Plante : longueur (13)		
très courte	(w) Fronton	1 []
très courte à courte		2 []
courte	(w) Apache, (s) Lennox	3 []
courte à moyenne		4 []
moyenne	(w) Solehio, (s) FD 1 24	5 []
moyenne à longue		6 []
longue	(w) Antonius	7 []
longue à très longue		8 []
	(w) Capo	9 []
5.4 Paille : moelle en section transversale (14)		
peu épaisse	(w) SY Moisson, (s) FD 1 24	1 []
moyenne	(w) Apache, (s) Granary	2 []
épaisse ou pleine	(w) Synchro, (s) Olivart	3 []

Caractères	Exemples	Note
5.5 Épi : arêtes ou barbes (17)		
toutes les deux absentes	(s) Gorda	1 []
arêtes présentes	(w) Apache, (s) Granary	2 []
barbes présentes	(w) Solehio, (s) Sensas	3 []
5.6 Épi : couleur (19)		
blanc	(w) Solehio, (s) Granary	1 []
coloré	(w) Sertori, (s) Bastian	2 []
5.7 Type de développement (27)		
type hiver	(w) Solehio	1 []
type alternatif	(w) SY Moisson	2 []
type printemps	(s) Lennox	3 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Époque d'épaison</i>	<i>tardive</i>	<i>précoce à moyenne</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7.	Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété		
7.1	En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?		
	Oui	[]	Non []
	(Dans l'affirmative, veuillez préciser)		
7.2	Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?		
	Oui	[]	Non []
	(Dans l'affirmative, veuillez préciser)		
7.3	Autres renseignements		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

8. Autorisation de dissémination

(a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

(b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractères d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

(a)	microorganismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes)	Oui []	Non []
(b)	Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides)	Oui []	Non []
(c)	Culture de tissus	Oui []	Non []
(d)	Autres facteurs	Oui []	Non []

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature Date

[Annex follows]

ANNEXE
ÉLECTROPHORÈSE

Partie I

Introduction

L'annexe suivante comprend une liste des caractères obtenus par l'utilisation de l'électrophorèse et une description de la méthode à utiliser. L'UPOV a décidé de faire figurer ces caractères dans une annexe aux principes directeurs, créant ainsi une catégorie spéciale de caractères, étant donné que la majorité des membres de l'UPOV sont d'avis qu'il n'est pas possible d'établir la distinction uniquement sur la base d'une différence pour un caractère obtenu par l'utilisation de l'électrophorèse. Ces caractères doivent par conséquent être utilisés uniquement comme complément aux différences constatées pour des caractères morphologiques ou physiologiques. L'UPOV confirme que ces caractères sont considérés comme utiles, mais que, pris isolément, ils ne peuvent pas être suffisants pour établir la distinction. Ils ne doivent pas être utilisés comme caractères de routine, mais seulement sur demande ou avec accord du demandeur.

Pour analyser les gluténines de haut poids moléculaire (HPM), il est recommandé de pratiquer l'électrophorèse sur gel de polyacrylamide en présence de dodécylsulfate de sodium (SDS PAGE). Toute autre méthode peut être utilisée si elle produit les mêmes résultats. Les gluténines sont codées par trois loci complexes appelés Glu-A1, Glu-B1 et Glu-D1, localisés sur le bras long des chromosomes du groupe 1 (Payne, 1987). À chaque locus, plusieurs allèles peuvent être identifiés, et l'analyse des gluténines de haut poids moléculaire est fondée sur la reconnaissance de ces allèles à partir des protéines qui apparaissent sur les gels sous la forme de bandes ou de groupes de bandes bien définies. Les allèles sont désignés par des numéros de bandes, selon la définition qu'en ont donnée Payne et Lawrence en 1983 (voir le chapitre IX, Bibliographie). Les lettres correspondantes et les poids moléculaires apparents figurent dans la description de la méthode utilisée.

Partie II

Caractères déterminés par électrophorèse

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
	Glutenin composition: allele expression at locus Glu-A1	Composition de la gluténine : expression de l'allèle occupant le locus Glu-A1	Glutenin- Zusammensetzung: Allel-Ausprägung im Locus Glu-A1	Composición de la glutenina: expresión del alelo en el locus Glu-A1		
	band 1	bande 1	Bande 1	banda 1	Meister	1
	band 2*	bande 2*	Bande 2*	banda 2*	Sonett, Spontan	2
	no band	pas de bande	keine Bande	sin banda	JB Asano	3
	Glutenin composition: allele expression at locus Glu-B1	Composition de la gluténine : expression de l'allèle occupant le locus Glu-B1	Glutenin- Zusammensetzung: Allel-Ausprägung im Locus Glu-B1	Composición de la glutenina: expresión del alelo en el locus Glu-B1		
	bands 6 + 8	bandes 6 + 8	Banden 6 + 8	bandas 6 + 8	Meister	1
	bands 7 + 8	bandes 7 + 8	Banden 7 + 8	bandas 7 + 8	KWS Loft	2
	bands 7 + 9	bandes 7 + 9	Banden 7 + 9	bandas 7 + 9	Tobak	3
	band 7 (or 7 + 9 in the presence of bands 5 + 10 of char. Glu-D1)	bande 7 (ou 7 + 9 en présence des bandes 5 + 10 du car. Glu-D1)	Bande 7 (oder 7 + 9 in Gegenwart der Banden 5 + 10 von Merkmal Glu-D1)	banda 7 (o 7 + 9 en presencia de bandas 5 + 10 del carácter Glu-D1)	JB Asano	4
	bands 13 + 16	bandes 13 + 16	Banden 13 + 16	bandas 13 + 16	Fanion, Ronsard	5
	bands 14 + 15	bandes 14 + 15	Banden 14 + 15	bandas 14 + 15	Atomic	6
	bands 17 + 18	bandes 17 + 18	Banden 17 + 18	bandas 17 + 18	Tabasco	7
	band 20	bande 20	Bande 20	banda 20	Ilias	8
	bands 6.1 + 22	bandes 6.1 + 22	Banden 6.1 + 22	bandas 6.1 + 22	Zollernspelz, Schwabenkorn	9
	Glutenin composition: allele expression at locus Glu-D1	Composition de la gluténine : expression de l'allèle occupant le locus Glu-D1	Glutenin- Zusammensetzung: Allel-Ausprägung im Locus Glu-D1	Composición de la glutenina: expresión del alelo en el locus Glu-D1		
	bands 2 + 12	bandes 2 + 12	Banden 2 + 12	bandas 2 + 12	Tobak	1
	bands 3 + 12	bandes 3 + 12	Banden 3 + 12	bandas 3 + 12	Matrix	2
	bands 4 + 12	bandes 4 + 12	Banden 4 + 12	bandas 4 + 12	-	3
	bands 5 + 10	bandes 5 + 10	Banden 5 + 10	bandas 5 + 10	JB Asano	4

Partie III

Description de la méthode à utiliser

Composition de la gluténine : expression de l'allèle occupant les loci Glu-A1, Glu-B1 et Glu-D1

Méthode SDS PAGE pour l'analyse des gluténines, de haut poids moléculaire, de T. aestivum

1. Matériel et équipement

Tout système d'électrophorèse vertical peut être utilisé à condition que les gels puissent être maintenus à température constante. Il est recommandé d'employer un gel d'au plus 1,5 mm d'épaisseur. Le générateur utilisé doit pouvoir fournir un courant et une tension d'alimentation constants.

2. Produits chimiques

Tous les produits chimiques doivent être de qualité "réactif analytique", voire mieux :

Acrylamide (spécialement purifié pour l'électrophorèse)
Bisacrylamide (spécialement purifié pour l'électrophorèse)
Tris (hydroxyméthyle) méthylamine (TRIS)
Dodécylsulfate de sodium (sodium dodecyl sulphate – SDS)
Persulfate d'ammonium (ammonium persulphate – APS)
2-mercaptoéthanol
NNN'N'-Tétraméthyléthylènediamine (TEMED)
Acide trichloroacétique (trichloroacetic acid – TCA)
Acide chlorhydrique
Acide acétique glacial
Glycine
n-Butanol
Pyronine Y (ou G)
Glycérol (d = 1,256)
Méthanol ou éthanol
Bleu de Coomassie R-250 (ou équivalent)
Bleu de Coomassie G-250 (ou équivalent)

3. Solutions

3.1 Solution d'extraction

3.1.1 Extraction des gluténines seulement

Solution-mère :

Tampon : TRIS HCl 1M, pH 6,8 (voir 3.3.2) : 6,25 ml
Eau distillée : 12,05 ml
SDS : 2 g
Pyronine Y (ou G) : 10 mg
Glycérol : 10 ml
Cette solution peut être conservée pendant deux mois à 4 °C.

Juste avant utilisation, la solution d'extraction est préparée comme suit :

4,25 ml de solution-mère (voir ci-dessus) plus 0,75 ml de 2-mercaptoéthanol. Ajuster à 10 ml avec de l'eau distillée. Cette solution doit être préparée juste avant d'être utilisée et ne peut pas être conservée.

3.1.2 Extraction des gluténines après celle des gliadines

Solution A : 25 ml de 2-chloroéthanol + 50 mg de pyronine Y ou G. Ajuster à 100 ml avec de l'eau distillée.
Solution B : 27,0 g d'urée, 3,0 ml de 2-mercaptoéthanol + 10,0 g de SDS. Ajuster à 100 ml avec de l'eau distillée.

3.2 Tampon de migration

Solution-mère :

Glycine : 141,1 g

TRIS : 30 g

SDS : 10 g

Ajuster à un litre avec de l'eau distillée.

Juste avant utilisation, la solution de base est diluée à 1/10 avec de l'eau distillée.

La solution-mère de tampon peut être conservée deux mois à température ambiante. Ne pas conserver la solution tampon diluée plus d'une semaine. Le pH du tampon doit être voisin de 8,3.

3.3 Solutions pour la préparation des gels

3.3.1 Tampon de gel de séparation (TRIS HCl 1 M, pH 8,8)

121,14 g de TRIS plus environ 20 ml de HCl (d = 1,19). Ajuster à un litre avec de l'eau distillée. Ce tampon peut être conservé deux mois à 4 °C.

3.3.2 Tampon de gel de concentration (TRIS HCl 1 M, pH 6,8)

121,14 g de TRIS plus environ 78 ml de HCl (d = 1,19). Ajuster à un litre avec de l'eau distillée. Ce tampon peut être conservé deux mois à 4 °C.

3.3.3 Solution de SDS à 10% (poids/volume)

10 g de SDS dissous dans de l'eau distillée jusqu'à l'obtention de 100 ml de solution. Cette solution peut être conservée deux mois à 4 °C. Avant de l'utiliser, agiter et chauffer légèrement le mélange pour dissoudre à nouveau le SDS si besoin.

3.3.4 Solution de persulphate d'ammonium à 1% (poids/volume)

1 g d'APS dissous dans de l'eau distillée jusqu'à l'obtention de 100 ml de solution. Cette solution doit être préparée juste avant utilisation.

3.3.5 Solution-mère d'acrylamide

40,02 g d'acrylamide et ajuster à 100 ml avec de l'eau distillée.

3.3.6 Solution-mère de bisacrylamide

0,5198 g de bisacrylamide et ajuster à 130 ml avec de l'eau distillée.

3.4 Solutions de coloration

3.4.1 0,25 g de bleu de Coomassie G-250 plus 0,75 g de bleu de Coomassie R-250 et ajuster à 100 ml avec de l'eau.

3.4.2 55 g de TCA, 65 ml d'acide acétique glacial, 180 ml de méthanol ou d'éthanol, plus 25 ml de la solution ci-dessus (3.4.1) et ajuster à un litre avec de l'eau distillée.

4. Manipulation

4.1 Extraction des protéines

4.1.1 Gluténines seulement

Les grains sont broyés au moyen d'un marteau (ou de tout autre instrument). La farine ainsi obtenue est mélangée au tampon d'extraction dilué (3.1.1) dans un tube à hémolyse de 3 ml en polypropylène ou dans un tube analogue muni d'un couvercle vissé ou emboîté. La proportion est de 50 mg de farine et 0,75 ml de tampon d'extraction. Les échantillons sont extraits pendant deux heures à température ambiante, agités plusieurs fois au moyen d'un mélangeur à turbulence (vortex), chauffés pendant 10 minutes dans un bain d'eau bouillante, puis mis à refroidir. Les tubes sont centrifugés à 18 000 g pendant cinq minutes.

4.1.2 Extraction des gluténines après extraction des gliadines

Si on le souhaite, les gluténines et les gliadines peuvent être analysées à partir du même grain. Tout d'abord, les gliadines sont extraites en ajoutant 0,25 ml de la solution A (3.1.2) au grain (ou demi-grain) écrasé, placé sur une plaque de microtitration ou dans un tube de microcentrifugation, et en laissant incuber toute la nuit à température ambiante. Ensuite, les gluténines sont extraites en ajoutant 0,5 ml de la solution B (3.1.2) au grain écrasé et en laissant incuber toute la nuit à température ambiante.

Selon l'épaisseur du gel et la dimension du puits, le volume d'extrait chargé peut varier. Généralement, 10 à 25 µl suffisent.

4.2 Préparation du gel

Les cassettes doivent être propres et sèches. Elles sont assemblées en fonction de la configuration du matériel utilisé. Si l'on se sert de ruban adhésif pour les sceller, il est judicieux de les assembler au moins le jour précédent leur utilisation, afin que le ruban adhésif puisse "vieillir" et mieux adhérer.

4.2.1 Gel de séparation (principal) (10% d'acrylamide, pH 8,8)

Pour deux gels de 180 x 160 x 1,5 mm, il faut :

20 ml de solution-mère d'acrylamide (3.3.5)
26 ml de solution-mère de bisacrylamide (3.3.6),
30 ml de tampon gel (3.3.1).

Le mélange, qui doit être à température ambiante, est dégazé pendant 2-3 minutes dans une fiole à vide (flacon de Büchner) de 100 ml. Ajouter à ce mélange :

2 ml d'APS (3.3.4),
0,8 ml de SDS (3.3.3),
40 µl de TEMED (prélevé directement de la bouteille).

Ensuite, le gel est coulé entre les deux plaques avec précaution, en évitant la formation de bulles d'air. Laisser polymériser à température ambiante.

Les cassettes ne doivent pas être remplies complètement, pour pouvoir couler un gel de concentration, d'une hauteur de 3-4 cm. La surface du gel est minutieusement recouverte de n-butanol (ou d'eau distillée) au moyen d'une seringue. Lorsque la polymérisation est terminée (au bout d'une trentaine de minutes), la surface du gel est soigneusement rincée avec de l'eau distillée et séchée avec du papier-filtre.

4.2.2 Gel de séparation (principal) (7% d'acrylamide, pH 8,8)

Pour séparer les sous-fractions 2 et 2*, il est nécessaire d'utiliser un gel de séparation d'une concentration de 7% d'acrylamide.

Pour deux gels de 180 x 160 x 1,5 mm, il faut :

14 ml de solution-mère d'acrylamide (3.3.5),
6 ml d'eau distillée,
26 ml de solution-mère de bisacrylamide (3.3.6),
30 ml du tampon gel (3.3.1).

Le mélange, qui doit être à température ambiante, est dégazé pendant 2-3 minutes dans une fiole à vide (flacon de Büchner) de 100 ml. Ajouter à ce mélange :

2 ml d'APS (3.3.4),
0,8 ml de SDS (3.3.3),
40 µl de TEMED (prélevé directement de la bouteille).

Ensuite, le gel est coulé entre les deux plaques avec précaution, en évitant la formation de bulles d'air. Laisser polymériser à température ambiante.

Les cassettes ne doivent pas être remplies complètement, pour pouvoir couler un gel de concentration, d'une hauteur de 3-4 cm. La surface du gel est minutieusement recouverte de n-butanol (ou d'eau distillée) au moyen d'une seringue. Lorsque la polymérisation est terminée (au bout d'une trentaine de minutes), la surface du gel est soigneusement rincée avec de l'eau distillée et séchée avec du papier-filtre.

4.2.3 Gel de concentration (3% d'acrylamide, pH 6,8)

Dans une fiole à vide (flacon de Büchner) de 50 ml, mélanger :

1,50 ml de solution-mère d'acrylamide (3.3.5),
2,15 ml de solution-mère de bisacrylamide (3.3.6),
2,50 ml de tampon gel (3.3.2) et
13,15 ml d'eau distillée.

Après dégazage, ajouter :

0,75 ml d'APS (3.3.4),
0,2 ml de SDS (3.3.3),
15 µl de TEMED (prélevé directement de la bouteille)

Mélanger soigneusement et verser immédiatement la solution de gel de concentration de manière à remplir les cassettes. Le "peigne" servant à former des puits est inséré entre les deux plaques en évitant la constitution de bulles d'air. Laisser polymériser pendant deux heures environ à température ambiante. Ensuite, retirer avec précaution les peignes des cassettes et rincer les puits au moyen du tampon de migration dilué (3.2).

4.3 Électrophorèse

La cuve est remplie du volume approprié de tampon de migration (3.2), et refroidie à 15 °C. Après avoir introduit l'échantillon, un courant constant de 8 mA/cm² (surface de la section transversale) est appliqué jusqu'à ce que la pyronine Y ou G ait traversé le gel de concentration, puis de 16 mA/cm² (maximum 300 V) jusqu'à ce que le marqueur se trouve à l'extrémité du gel. La température doit être maintenue à 15 °C.

4.4 Fixation et coloration

Les cassettes sont retirées de la cuve ouverte. Les gels sont fixés pendant 30 minutes au moins dans 250 ml de TCA à 15% (poids/volume), puis rincés dans de l'eau distillée et placés jusqu'au lendemain dans 250 ml de solution de coloration (3.4.2) à température ambiante. Il n'est généralement pas nécessaire de les décolorer, mais il faut les laver dans de l'eau distillée avant de les stocker dans des sachets de polyéthylène hermétiquement fermés.

D'autres méthodes de coloration peuvent être appliquées avec succès (bleu de Coomassie G, ou substance équivalente, dans du TCA uniquement). Pour contrôler la qualité finale du gel, du point de vue à la fois de sa préparation et de sa coloration, les variétés témoins proposées sont analysées pour chaque série de gels. La séparation des bandes et la mobilité électrophorétique relative (poids moléculaire) des variétés témoins doivent être nettes pour que la manipulation soit jugée satisfaisante.

5. Reconnaissance des allèles des gluténines

Le tableau ci-dessous indique le poids moléculaire de toutes les bandes de gluténines de chaque locus.

Sous-fractions de gluténines de haut poids moléculaire : nomenclature des diverses bandes

numéro de bande	poids moléculaire (kDa)
1	113
2	108
2*	108
3	107
4	106
5	105
6	100
6.1	99
7	98
8	86
9	83
10	83
12	80
13	94
14	94
15	91
16	90
17	89,5
18	89,5
20	
22	87

Caractère : locus **Glu-A1**

		Note		
		1	2	3
1	(113)---	1---		
2/2*	(108)---		2*---	pas de bande
3	(107)---			
4	(106)---			
5	(105)---			
6	(100)---			
6.1	(99)---			
7	(98)---			
13/14/	(94)---			
20				
15	(91)---			
16/	(90)---			
17/18	(89,5)			
22	(87)---			
8	(86)---			
9/10	(83)---			
12	(80)---			

Caractère : locus **Glu-B1**

		1	2	3	4	Note 5	6	7	8	9
1	(113)---									
2/2*	(108)---									
3	(107)---									
4	(106)---									
5	(105)---									
6	(100)---	6---								
6.1	(99)---									6.1---
7	(98)---		7---	7---	7---					
13/14/	(94)---					13---	14---		20---	
20										
15	(91)---						15---			
16/	(90)---					16---		17/18---		
17/18	(89,5)									
22	(87)---									22---
8	(86)---	8---	8---							
9/10	(83)---			9---						
12	(80)---									

Caractère : locus **Glu-D1**

		1	2	Note 3	4
1	(113)---				
2/2*	(108)---	2---			
3	(107)---		3---		
4	(106)---			4---	
5	(105)---				5---
6	(100)---				
6.1	(99)---				
7	(98)---				
13/14/	(94)---				
20					
15	(91)---				
16/	(90)---				
17/18	(89,5)				
22	(87)---				
8	(86)---				
9/10	(83)---				10---
12	(80)---	12---	12---	12---	

Note : Certaines bandes (les bandes 9 et 10, par exemple) ont des poids moléculaires similaires. Cela a pour résultat que, lorsque pour le caractère Glu-D1 il y a présence des bandes 5 + 10, les deux niveaux d'expression du caractère Glu-B1, bande 7 et bandes 7 + 9 ne peuvent pas être différenciés l'un de l'autre. Par conséquent, lorsque pour le caractère Glu-D1 les bandes 5 + 10 sont présentes, la note 4 du caractère Glu-B1 peut correspondre soit à la bande 7, soit aux bandes 7 + 9. D'autres bandes qui ont des poids moléculaires similaires peuvent être différenciées les unes des autres grâce à leur association connue avec d'autres bandes. Pour le caractère Glu-B1, la bande 13 est toujours associée avec la bande 16 et la bande 14 toujours avec la bande 15, la bande 20 restant isolée.